**Monsieur Benoit Bourque**

Ministre de la Santé

Place HSBC

C. P. 5100

Fredericton, N.-B.

E3B 5G8

Monsieur le ministre Bourque,

Je vous écris pour vous exhorter à protéger la santé des Canadiens et l’intégrité de notre système public de dons de sang volontaires, en adoptant une législation visant à interdire la vente de sang et de plasma dans notre province. L’Ontario a adopté la **Loi sur le don de sang volontaire** en 2014 pour stopper les négociants privés en produits sanguins qui voulaient rémunérer les gens pour leur plasma sanguin afin de le revendre à profit sur le marché international. Le Québec a lui aussi instauré une législation interdisant la vente de sang et de plasma.

La protection de notre système public d’approvisionnement en sang correspond aux recommandations de l’historique enquête Krever menée suite à la crise dévastatrice du sang contaminé survenue au Canada. De plus, l’Organisation mondiale de la santé a recommandé que tous les produits sanguins soient collectés selon une base volontaire, dans le monde entier, d’ici 2020. La Société canadienne du sang (SCS) étant l’unique opérateur de notre système d’approvisionnement en sang, tout soutien accordé à des négociants privés engendre donc de la concurrence par rapport à la SCS.

C’est pourquoi je vous prie de soutenir la Société canadienne du sang et de protéger notre système de dons de sang volontaires, en interdisant la collecte et la vente privée de sang et de plasma, comme l’ont déjà fait l’Ontario, l’Alberta et le Québec.

Recevez, Monsieur, mes plus sincères salutations.